



Conseil économique et social

Distr. générale
3 août 2023

Session de 2023

Point 15 de l'ordre du jour

Coopération régionale

Résolution adoptée par le Conseil économique et social le 25 juillet 2023

[sur recommandation de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (E/2023/15/Add.1)]

2023/22. Admission de Djibouti à la qualité de membre de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

Le Conseil économique et social,

Prenant note de la résolution 337 (S-VII) adoptée le 21 décembre 2022 par la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale lors de sa septième session extraordinaire tenue à Amman les 20 et 21 décembre 2022, qui figure dans l'annexe de la présente résolution et dans laquelle la Commission a recommandé que Djibouti soit admis à la qualité de membre de la Commission,

Approuve l'admission de Djibouti à la qualité de membre de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale.

*43^e séance plénière
25 juillet 2023*

Annexe

Résolution 337 (S-VII)

Demande d'admission à la qualité de membre de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale présentée par Djibouti

La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale,

Prenant note de la communication adressée à son secrétariat par le Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale de Djibouti le 11 juillet 2022, dans laquelle Djibouti demande à être admis à la Commission comme membre à part entière,



Rappelant que l'Égypte, l'Organisation de libération de la Palestine, le Soudan, la Libye, le Maroc et la Tunisie, la Mauritanie puis l'Algérie et la Somalie sont devenus membres à part entière de la Commission, en vertu des résolutions du Conseil économique et social [2088 \(LXIII\)](#) et [2089 \(LXIII\)](#) du 22 juillet 1977, [2008/8](#) du 22 juillet 2008, [2012/1](#) du 10 juillet 2012, [2015/32](#) du 22 juillet 2015 et [2020/20](#) du 22 juillet 2020, respectivement,

Rappelant sa résolution 302 (XXVII) du 10 mai 2012, dans laquelle elle invite les pays arabes à rejoindre ses membres,

1. *Accueille avec satisfaction* la demande d'admission à la qualité de membre de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale présentée par Djibouti ;
 2. *Recommande* au Conseil économique et social d'approuver cette demande ;
 3. *Prie* la Secrétaire exécutive de suivre l'application de la présente résolution.
-